



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 17 novembre 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

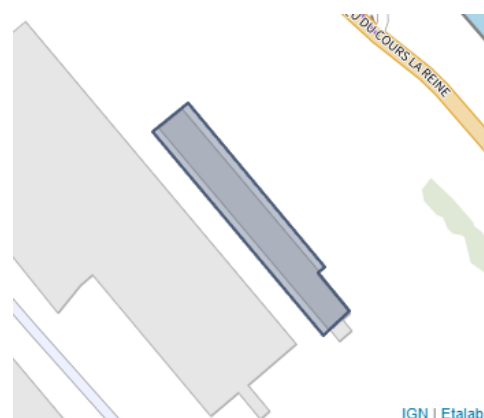
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

76100 ROUEN

Code parcelle :
000-MO-20



Parcelle(s) : 000-MO-20, 76100 ROUEN

1 / 12 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi-Seine-Boucle ROUEN-Modif a été approuvé sur le territoire de votre commune.

Date de prescription : 09/12/2012

Date d'approbation : 02/04/2013

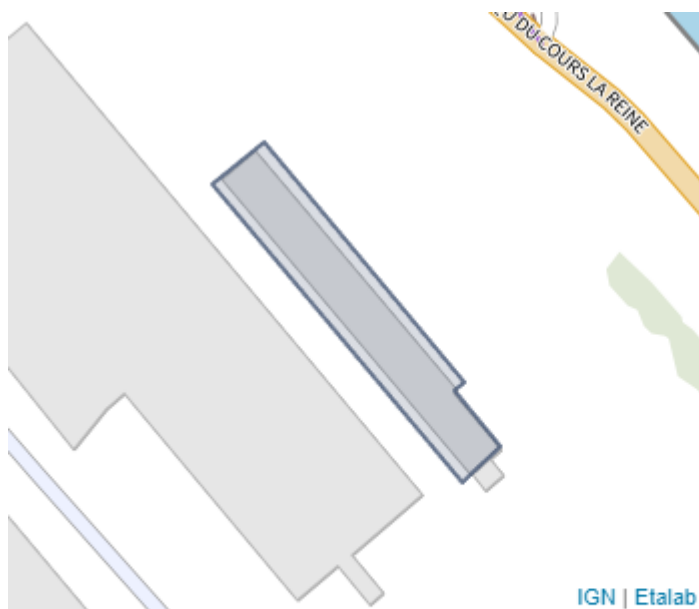
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



Recul du Trait de Côte



La commune de l'adresse saisie fait partie des communes listées comme susceptible d'être atteinte par le recul du trait de côte.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre commune.

RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

RISQUE INDUSTRIEL



Le Plan de prévention des risques technologiques (PPR) de type Risque industriel nommé Rouen Lubrizol a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 17/12/2013

Date d'approbation : 31/03/2014

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

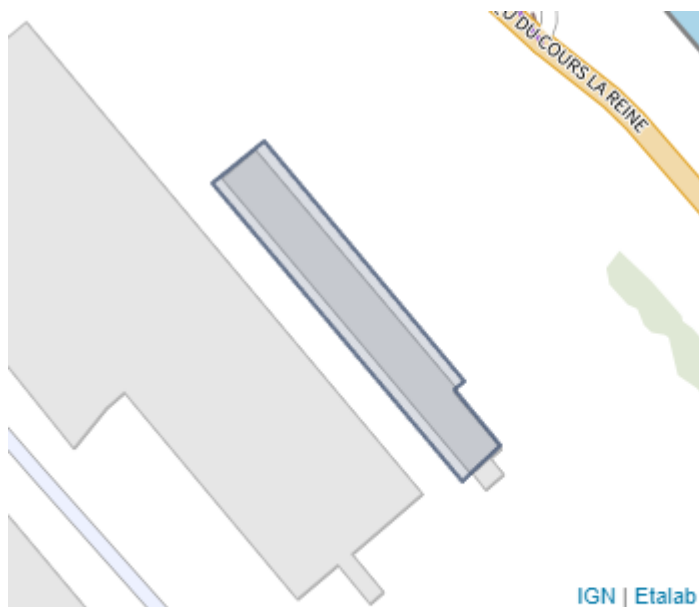
Le PPR couvre les aléas suivants :

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Le plan de prévention des risques technologiques est un document réalisé par l'État qui a pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour du site.



RISQUE INDUSTRIEL



Le Plan de prévention des risques technologiques (PPR) de type Risque industriel nommé ZIP Petit et Grand Quevilly a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 10/10/2017

Date d'approbation : 25/01/2018

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

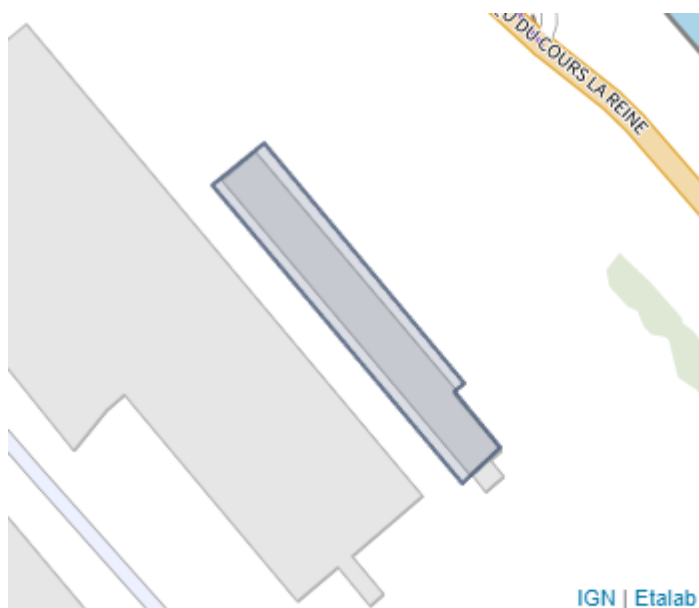
Le PPR couvre les aléas suivants :

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Le plan de prévention des risques technologiques est un document réalisé par l'État qui a pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour du site.



INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi-Cailly Aubette Robec a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 28/12/2008

Date d'approbation : 10/07/2022

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

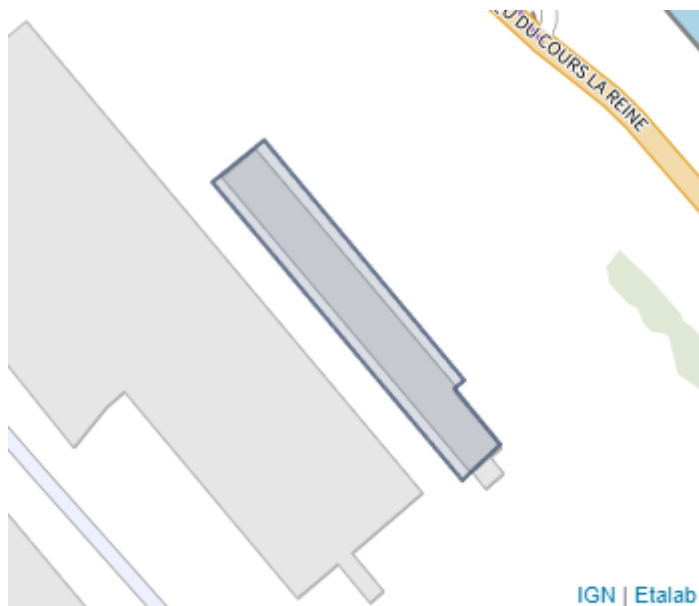
Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par ruissellement et coulée de boue

Par remontées de nappes naturelles

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi-Seine boucle de Rouen a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 28/07/1999

Date d'approbation : 19/04/2009

Date de modification : 02/04/2013

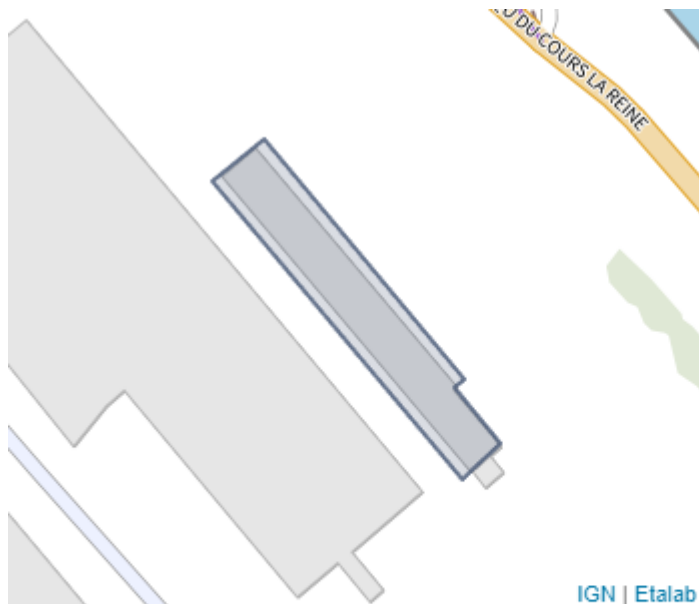
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation




Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



ARGILE : 1/3



-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 26 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 3 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Les données disponibles mentionnent enfin la présence d'anciennes activités qui ont localisées dans le centre de la commune par défaut. La présente analyse n'en tient donc pas compte. Le détail de ces données est consultable en ANNEXE 3.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 21

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 18

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
ECOZ8800025A	15/02/1988	21/02/1988	10/06/1988	19/06/1988
INTE0000045A	07/05/1999	07/05/1999	07/02/2000	26/02/2000
INTE0000045A	24/12/1999	24/12/1999	07/02/2000	26/02/2000
INTE0500053A	22/07/2004	22/07/2004	15/04/2005	23/04/2005
INTE0600133A	03/07/2005	04/07/2005	02/03/2006	11/03/2006
INTE1810998A	22/01/2018	04/02/2018	17/04/2018	30/05/2018
INTE8700362A	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
INTE9000289A	26/02/1990	01/03/1990	24/07/1990	15/08/1990
INTE9400269A	27/12/1993	20/01/1994	06/06/1994	25/06/1994
INTE9400582A	24/07/1994	24/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
INTE9400582A	27/07/1994	29/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
INTE9500103A	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
INTE9700281A	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	09/07/1997
INTE9800067A	11/06/1997	11/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9800067A	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9800067A	07/08/1997	07/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19850111	22/11/1984	25/11/1984	11/01/1985	26/01/1985

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19850111	22/11/1984	25/11/1984	11/01/1985	26/01/1985

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
BONIFAS Pierre	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3860461
REITENBACH	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3860464
LETOURNEUR Robert	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3860489
LOCATION SERVICES (STE NORMANDE) / ex - LETOURNEUR (Mme)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3860490
DOCKS MODERNES (STE LES)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862323
ROUEN DOMICILE / ex Transport Gruault	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862423
FRANCE HOUAL (SA)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862424
SHELL FRANCAISE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862425
MANIGOT ET CIE / ex Sté T.Thébault et G. Mangot	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862428
LABAN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862457
RAYMOND LE NOIR	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862459
AUTOMOBILES (STE NORMANDE D')	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862464
ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862465
MARCHAND (ETS)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862566
ANSEL ET LEWIS (STE)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862574
VILLE DE ROUEN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862641
CAVELIER Marcel	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862523
CARROSSERIE NORMANDE AUTOMOBILE, A. CHEREAU FILS ET CIE (STE) / ex SARL "La Poulie de Bois"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862553
MARION René (STE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS) / ex Marion Frères, ex Ets Marion René	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862554

Nom du site	Fiche détaillée
LENOIR / ex SA A. Roune et Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862555
UNION MARITIME / ex Ets Muller, Ets Debeaufreton Albert	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862727
FRANCE NAVIGATION	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3862731
AKZO COATINGS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864634
GRANDE PAROISSE (Sté Chimique de la)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864706
SHELL, ex MOBIL OIL SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864709
ELF FRANCE SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864713

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
Bammeville	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00049100101
Quais Bas Rive Gauche	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00046870101
Station service SHELL (rue DESSEAUX)	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00046270101